


Examens

Les dates


Premier semestre	Second semestre
<p>Session 1 : du 28 janvier au 9 février 2019. Téléchargez les dates d'examens. <i>Date limite de demande d'aménagement : 7 janvier 2019.</i></p> <p>Session 2 : du 8 avril au 13 avril 2019. Téléchargez les dates d'examens. <i>Date limite de demande d'aménagement : 18 mars 2019.</i></p>	<p>Session 1 : du 17 juin au 29 juin 2019. Téléchargez les dates d'examens. <i>Date limite de demande d'aménagement : 27 mai 2019.</i></p> <p>Session 2 : du 2 septembre au 7 septembre 2019. Téléchargez les dates d'examens. <i>Date limite de demande d'aménagement : 20 août 2019.</i></p>

 **La session 2** est destinée aux personnes absentes ou non admises (note inférieure à 10/20) lors de la session 1. Aucune démarche ni convocation n'est nécessaire pour s'inscrire ou se présenter à la session 2.

Les pièces justificatives



Une pièce d'identité officielle est nécessaire.

Vous pouvez télécharger une convocation pour la 1ère session sur votre [portail élève](#). Il n'est pas obligatoire de la présenter le jour de l'examen.  Il n'y a **pas de convocation** pour la 2ème session.

Si votre employeur.euse exige une [demande de congé pour examen](#), contactez le [service des examens](#) pour obtenir une convocation anticipée.

[Téléchargez le règlement des examens.](#)

Les conditions d'aménagement

Les dates d'examens ne sont ni modifiables, ni reportées.

Il est possible de demander un aménagement de votre examen sous certaines conditions :

Vos épreuves **se déroulent le même jour** au même moment.

Vous êtes en **déplacement professionnel ponctuel et court** à l'étranger (fournir un justificatif à l'appui).

Vous êtes en **situation de handicap** (adressez-vous également à la mission **Handi'Cnam**).

Envoyez votre demande d'aménagement avant la date limite (rubrique "Les dates") au service des examens.

Les demandes d'aménagement sont des demandes individuelles qui sont étudiées une par une par le service des examens.

Pour en savoir plus sur les conditions d'aménagement, consultez [notre foire aux questions](#).

Les résultats



Les résultats sont publiés sur votre [portail élève](#) dès qu'ils sont connus. Vous pouvez y télécharger une attestation.

Aucune note ne sera communiquée par mail ou par téléphone.

Si vous souhaitez consulter votre copie d'examen, adressez-vous directement au secrétariat pédagogique concerné.

Contact

examens.centrepatis@lecnam.net

Le Bulats



Retrouvez les dates d'examen du Bulats online.

Attestation de M1

Vous souhaitez faire une demande d'attestation de réussite au Master 1 ? Téléchargez [notre formulaire de demande](#).

<http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/examens-1030449.kjsp?RH=cepespreserve>